

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37246

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Turquois

ARTICLE 20

À l'alinéa 7, après la référence :

« 1° »,

insérer la référence :

« de l'article L. 241-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.